

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 147 (2015)
Heft: 1

Artikel: Étude critique : éthique et neurosciences : à propos du livre de Bernard Baertschi, L'éthique à l'écoute des neurosciences
Autor: Maillard, Nathalie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-587325>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉTUDE CRITIQUE

ÉTHIQUE ET NEUROSCIENCES

À propos du livre de Bernard Baertschi,
*L'éthique à l'écoute des neurosciences*¹

NATHALIE MAILLARD

Résumé

Associant référence à des études empiriques et réflexion normative, Bernard Baertschi s'intéresse dans son dernier ouvrage à l'impact que les travaux récents menés en psychologie expérimentale et dans le domaine des neurosciences peuvent avoir sur nos conceptions morales. Si l'auteur montre avec évidence que les données issues de ces domaines de recherches peuvent enrichir le travail philosophique, la lecture de l'ouvrage conduit aussi à s'interroger sur la pertinence et les limites de l'utilisation des données scientifiques dans le champ éthique.

1. Introduction

Après *La neuroéthique. Ce que les neurosciences font à nos conceptions morales*², Bernard Baertschi revient dans son dernier ouvrage – *L'éthique à l'écoute des neurosciences* – sur des questions d'éthique normative en confrontant arguments philosophiques et données issues des connaissances sur le cerveau. Ce qui intéresse en particulier l'auteur, c'est de mesurer les implications qu'ont les progrès des connaissances neuroscientifiques sur nos conceptions morales.

Si les neurosciences sont indéniablement à la mode, Baertschi souligne toutefois d'emblée qu'il est difficile d'affirmer pour l'instant qu'elles vont révolutionner nos conceptions philosophiques. Il fait en outre dès l'introduction de son ouvrage plusieurs mises en garde. L'auteur relève d'abord que la philo-

¹ B. BAERTSCHI, *L'éthique à l'écoute des neurosciences*, Paris, Les Belles Lettres, 2013, 250 p.

² B. BAERTSCHI, *La neuroéthique. Ce que les neurosciences font à nos conceptions morales*, Paris, Éditions La Découverte, 2009.

sophie morale a toujours fait appel à d'autres disciplines comme l'anthropologie, la psychologie ou les sciences sociales. À cet égard les neurosciences ne constituent qu'une source supplémentaire pour la réflexion en éthique, source qui a toutefois la particularité de faire appel à la méthode scientifique. Or s'il faut «éviter de s'emballer quand on évoque les promesses philosophiques des neurosciences» (p. 17), c'est justement parce que ce caractère scientifique recèle un certain nombre de pièges. L'un d'entre eux est celui du «neuroréalisme», qui consiste à croire que les techniques d'imagerie cérébrale nous mettent en face des phénomènes eux-mêmes, alors que ce qui lie un état cérébral à un état mental est difficile à déterminer. Des expériences rapportées par l'auteur ont par ailleurs montré que la présence de données neuroscientifiques pouvait conduire à entamer le sens critique : les personnes ont davantage tendance à considérer que les résultats d'une étude sont fiables s'ils sont accompagnés de données neuroscientifiques (et cela même quand les résultats de l'étude sont erronés). Un autre piège consiste à croire que l'on peut dériver directement des connaissances normatives des enquêtes neuroscientifiques. Mais tomber dans ce piège, souligne Baertschi, serait commettre le fameux «paralogisme naturaliste» en passant sans solution de continuité de ce qui *est* à ce qui *doit être*. Ce serait aussi oublier que les théories morales font souvent référence à un caractère moral idéal tandis que les enquêtes des neuroscientifiques n'enregistrent que les réactions d'êtres humains «ordinaires».

Si on ne peut passer directement des faits aux normes, les recherches menées dans le domaine des sciences du cerveau ont toutefois un intérêt car elles permettent selon Baertschi de confronter «exigences normatives et intuitions morales (nos jugements moraux spontanés, “pré-théoriques” [...]), ce qui amène, comme on le verra, tantôt à remettre ces exigences en question, tantôt à douter de la valeur proprement morale de ces intuitions» (p. 16). L'auteur s'intéressera ainsi tour à tour à l'impact des neurosciences sur les théories normatives, sur le statut moral de l'être humain et sur la moralité de l'être humain.

Le premier point est abordé par le biais d'une reprise des discussions occasionnées par les travaux récents des neuroscientifiques autour des dilemmes moraux – en particulier autour du «dilemme du tramway» (*cf.* ci-dessous). Baertschi porte ensuite son attention sur des études expérimentales menées avec des psychopathes pour se demander si ces individus sont ou non imputables de leurs actes et s'interroger sur les capacités cognitives, conatives et affectives qui rendent possible la présence de la conscience morale. Cette réflexion, qui pose la question du statut moral d'individus incapables de sens ou de jugement moral, s'ouvre sur une discussion plus large portant sur le concept de *personne*. Dans la dernière partie, l'auteur se demande enfin ce qu'il faut penser d'autres travaux menés dans le domaine des neurosciences, qui visent la détection des menteurs ou encore à ouvrir des pistes pour une amélioration morale (*moral enhancement*) de l'être humain.

2. Le dilemme du tramway

Dans la première partie de l'ouvrage, Baertschi revient sur une expérience de pensée devenue un classique du genre : le dilemme du tramway fou. Ce dilemme, imaginé en 1967 par Philippa Foot³ dans le cadre de questions posées par l'avortement, a été utilisé ensuite par des chercheurs en psychologie morale et en neurosciences pour tester nos intuitions morales. Il se présente désormais sous la forme des deux scénarios suivants :

Scénario 1 : Denise

Un wagon dévale une pente à vive allure, car ses freins sont hors d'usage. Plus bas sur la voie travaillent cinq ouvriers qui vont être écrasés, d'autant qu'il n'y a aucun moyen de les prévenir. Toutefois, un aiguillage permettrait de faire aller le wagon sur une autre voie où un seul ouvrier travaille. Une personne qu'on appellera Denise a la possibilité d'actionner cet aiguillage. A-t-elle moralement le droit de le faire ?

Scénario 2 : Frank

Le wagon dévale la pente mais il n'y a aucun aiguillage. Toutefois, un individu nommé Frank se trouve sur une passerelle qui enjambe la voie, à côté d'un homme suffisamment gros pour que, si Frank le pousse et qu'il tombe sur la voie, son corps arrête le wagon et l'empêche de poursuivre sa route meurtrière. A-t-il moralement le droit de le faire ?

Les enquêtes menées sur la base de ces deux scénarios révèlent que plus de 85% des personnes interrogées considèrent que Denise est moralement autorisée à actionner l'aiguillage, alors qu'elles ne sont plus que 12% à le penser dans le cas de Frank. La question est dès lors la suivante : pourquoi cette différence significative dans les réponses ? Les personnes interrogées sont-elles incohérentes ou y a-t-il des raisons valables qui permettent d'expliquer cette asymétrie dans leur manière d'évaluer les deux scénarios ?

Les chercheurs en psychologie morale et en neurosciences se sont notamment penchés sur le dilemme du tramway pour essayer de trancher entre les deux grands courants de théorie morale qui s'affrontent dans le paysage contemporain : le déontologisme et le conséquentialisme. En effet, il semblerait que les réponses intuitives formulées à propos du premier scénario relèvent plutôt d'une démarche conséquentialiste – il vaut mieux opter pour le cours d'action qui sauve cinq vies et en sacrifie une que l'inverse – alors que les personnes interrogées seraient plutôt déontologistes concernant le scénario

³ P. FOOT, «The problem of abortion and the doctrine of the double effect», in: *Id.*, *Virtues and Vices*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

avec le gros homme, puisqu'elles s'interdisent de tuer un autre être humain ou de s'en servir comme d'un instrument pour en sauver cinq autres.

Pour Joshua Greene, auquel s'intéresse en particulier Baertschi, les données neuroscientifiques permettent de montrer que le conséquentialisme sort incontestablement vainqueur de la confrontation. Mais comment Greene en arrive-t-il à cette conclusion ?

Le scientifique part du présupposé que les conséquences des deux scénarios (Denise et Frank) étant les mêmes (cinq personnes sont sauvées, une seule est tuée), nous devrions réagir de la même façon dans les deux cas et considérer qu'il est moralement permis, pour Denise comme pour Frank, d'actionner l'aiguillage et de pousser le gros homme. Il faut dès lors considérer que nos jugements spontanés sont, dans le cas de Frank, irrationnels.

Selon Greene, si, confrontées au scénario avec le gros homme, les personnes répondent différemment que pour le premier scénario, c'est parce que le premier implique un contact direct avec la victime – ce qui, en fait, n'a pas de pertinence morale. Les expériences menées par le neuroscientifique montrent également que plus nous sommes impliqués personnellement dans une action moralement problématique, plus les zones émotionnelles de notre cerveau sont actives. Or, c'est exactement ce qui se passe pour les personnes soumises au scénario du gros homme. Plus la réponse émotionnelle est forte, affirme encore Greene, plus les personnes ont tendance à formuler des réponses déontologistes, c'est-à-dire à s'interdire d'accomplir certains actes comme pousser le gros homme du pont.

Greene déduit de tout cela qu'il existe deux processus à l'œuvre dans le jugement moral ordinaire. Un processus rationnel associé à la perspective conséquentialiste, et dépendant de structures plus évoluées et plus récentes de notre cerveau, et un processus émotionnel – et donc irrationnel – ressortissant à une structure cérébrale archaïque associée à la perspective déontologiste.

On comprend qu'il n'existe pas pour Greene de critère moral pertinent qui permette de justifier la différence de réactions à l'égard des deux scénarios, ce qui le conduit à disqualifier le déontologisme pour cause d'irrationalité (Kant appréciera !). Baertschi a alors raison de relever que cette analyse est problématique pour deux raisons. Premièrement, parce que des études neuroscientifiques ont montré que les personnes souffrant d'une lésion du lobe préfrontal ventromédian (une zone cérébrale impliquée notamment dans la régulation des émotions), personnes qui prennent souvent, pour cette raison, des décisions morales inappropriées, n'hésiteraient pas à pousser le gros homme. Deuxièmement, parce que « l'interprétation de Greene n'est pas normativement neutre » (p. 37). On a vu en effet que le scientifique partait du présupposé que, dans les scénarios proposés, *les résultats des deux actions étant les mêmes*, il ne pouvait y avoir de différence morale entre actionner l'aiguillage et pousser le gros homme. Or cette façon d'envisager le problème relève déjà d'un raisonnement conséquentialiste. La démarche de Greene est donc biaisée dès

le départ. Sa manière, par ailleurs, d'associer émotion et irrationalité témoigne aussi de certains préjugés.

Baertschi se tourne dès lors vers les enquêtes menées par un autre chercheur, le biologiste Marc Hauser, qui contrediraient les résultats de Greene. Aux scénarios initiaux, Hauser a ajouté les deux scénarios suivants :

Scénario 3 : Ned

Tout comme Denise, Ned se trouve à proximité d'un aiguillage qui, actionné, tuera une personne au lieu de cinq. Toutefois, il est heureux que cette personne soit un gros homme, car sinon le wagon ne serait pas stoppé et reviendrait sur la voie principale pour tuer les cinq ouvriers, vu que la voie secondaire rejoint la voie principale un peu plus loin. Ned a-t-il moralement le droit d'actionner l'aiguillage ?

Scénario 4 : Oscar

Oscar se trouve dans la même configuration que Ned, mais avec une petite différence : l'homme que le train va écraser s'il actionne l'aiguillage n'a pas besoin d'être gros, car il y a un objet pesant posé sur la voie juste derrière lui qui arrêtera le train – on peut penser à un rocher. Est-il moralement permis pour Oscar d'actionner l'aiguillage ?

72% des personnes interrogées considèrent qu'il est moralement permis d'actionner l'aiguillage dans le second scénario ; ils ne sont que 56% pour ce qui concerne le premier scénario. Associés aux résultats obtenus avec les scénarios de Denise et Frank, Hauser estime que les réponses des répondants montrent une certaine cohérence : ce sont les situations qui impliquent de *traiter le gros homme comme un moyen* pour éviter la mort des cinq autres (Frank et Ned) qui semblent être moralement les plus problématiques. Contrairement aux conclusions de Greene, Hauser en déduit que nous sommes intuitivement plutôt des déontologistes, puisque le principe de non-instrumentalisation joue un rôle important dans notre vie morale⁴.

Le principe de l'action à double effet et la question de l'intention

Les résultats produits par Hauser ont été contestés par des enquêtes ultérieures, ce qui conduirait à penser que le principe de non-instrumentalisation échoue à rendre compte des réactions des personnes interrogées. Baertschi retient toutefois certains éléments du travail de Hauser ; contrairement à Greene en effet, Hauser a, dans ses analyses, attiré l'attention sur l'importance à la fois

⁴ Hauser rattache le principe de non-instrumentalisation à l'application intuitive par les répondants de la doctrine de l'action à double effet – ce qui est une interprétation assez particulière de cette dernière.

de la structure causale et de la structure intentionnelle de l'action pour son évaluation morale. Or, c'est précisément autour de la structure intentionnelle de l'action que Baertschi va articuler sa propre réflexion sur le dilemme du tramway.

Dépassant l'opposition entre déontologisme et conséquentialisme, l'auteur considère que le *principe de l'action à double effet* (PADE) est mieux à même de rendre compte des réactions morales spontanées suscitées par le dilemme du tramway. Rappelons que c'est précisément pour tester ce principe que Philippa Foot avait proposé ce dilemme dans sa version initiale (qui correspond au scénario «Denise», sauf que le point de vue adopté est celui du conducteur du train). Baertschi propose en fait dans le second chapitre de son livre une nouvelle formulation du PADE qui accorde une place centrale à l'intention qui anime l'auteur de l'action, reléguant au second plan la question de sa structure causale.

Une action à double effet est une action qui produit deux effets, l'un bon et l'autre mauvais. Le PADE est basé sur l'idée que seul le premier effet est à proprement parler voulu ou visé (il est l'objet de l'intention de l'agent) alors que l'autre est attendu ou prévu comme accompagnant nécessairement le premier effet, mais sans être directement voulu. C'est le cas par exemple lorsqu'un médecin injecte un médicament à un patient pour soulager ses douleurs tout en sachant que ce même médicament a pour effet de hâter sa mort : l'effet voulu est le soulagement des douleurs, mais ce premier effet est nécessairement accompagné du second effet, uniquement prévu ou attendu, d'accélérer la mort.

Le PADE stipule plus précisément qu'une action ayant deux effets est moralement autorisée sous quatre conditions :

1. L'action en elle-même est bonne ou indifférente.
2. L'intention de l'agent doit être bonne : elle ne doit pas porter sur l'effet mauvais.
3. L'effet mauvais ne doit pas être un moyen d'obtenir l'effet bon.
4. Il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir l'effet bon et l'effet bon est soit supérieur soit au moins d'égale importance à l'effet mauvais qui est permis.

Si l'on s'en tient à ces quatre conditions, souligne Baertschi, les scénarios de Frank et Oscar sont problématiques du point de vue du PADE car la mort du gros homme est dans les deux cas le moyen d'obtenir l'effet bon – le sauvetage des cinq ouvriers. Le recours au PADE appuierait donc les conclusions de Hauser, même s'il ne permet pas d'expliquer les différences entre les jugements portés sur les actions de Denise et Oscar. Par ailleurs, si l'on considère, conformément cette fois aux enquêtes ultérieures de Greene, qu'il n'y a pas de différence dans les manières d'évaluer les scénarios de Ned et Oscar, alors le PADE ne peut permettre d'expliquer les réponses données par les personnes interrogées.

Si l'on s'en tient aux résultats des enquêtes de Greene, il faut considérer que, pour la morale commune, la condition 3 – qui exige que l'effet mauvais ne soit pas le moyen d'obtenir l'effet bon – n'est pas pertinente. C'est à partir de ce constat que Baertschi va proposer sa propre formulation du PADE. En effet, selon lui, le PADE, dans sa version courante, «commet l'erreur de lier normativement la structure intentionnelle de l'action à sa structure causale; c'est pourquoi il considère notamment que les *moyens* prévus sont forcément voulus [...]» (p. 62) Or, affirme Baertschi, ce qui compte pour l'évaluation d'une action, c'est ce qui est visé en première intention par l'agent, c'est-à-dire le but qu'il se propose en accomplissant cette action. Le choix des moyens mis en œuvre pour atteindre ce but n'a qu'une importance secondaire. Ainsi, nous dit encore l'auteur, l'action de Frank (pousser le gros homme du pont), qui vise en première intention le sauvetage des cinq ouvriers, n'est pas nécessairement condamnable tant que le moyen ou l'effet mauvais n'est pas voulu pour lui-même. Ce moyen peut même être justifié et considéré comme un moindre mal si le but poursuivi par l'agent, c'est-à-dire ce qu'il vise en première intention par son action, est bon – comme c'est le cas pour Frank.

À la suite de ces remarques, Baertschi propose une nouvelle version du PADE, réduite à trois conditions :

1. L'action doit être en elle-même bonne ou indifférente.
2. Seul l'effet bon doit être voulu en première intention, ce qui signifie que l'effet mauvais ne doit pas être voulu, ni comme moyen d'obtenir l'effet bon, ni comme effet secondaire, sinon comme un moindre mal.
3. Il faut qu'il n'y ait pas d'autre moyen d'obtenir l'effet bon.

L'objectif de Baertschi est de mettre l'accent sur l'intention qui oriente une action, c'est-à-dire sur ce que l'auteur appelle également son *but interne*. Ce qui ne veut pas dire que seule l'intention compte. Le mal causé comme effet secondaire ou comme moyen pour l'accomplissement d'une action a aussi son importance pour l'évaluation morale : ainsi, même si l'intention est bonne, il arrive qu'il faille renoncer à une action en raison du mal causé par ailleurs.

Le rôle central que joue l'intention en éthique est confirmé par un certain nombre d'études empiriques que Baertschi convoque à l'appui de sa thèse. Certaines d'entre elles montrent notamment que les personnes souffrant d'une lésion du lobe frontal ventromédian (en abrégé : les patients VMPC), personnes dont les décisions morales sont souvent inappropriées, ont aussi beaucoup de peine à évaluer les intentions des agents et donc à se positionner correctement à l'égard des scénarios qui leur sont soumis. D'autres résultats empiriques remettent toutefois en question le rôle central joué par l'intention en éthique. Des enquêtes menées par Joshua Knobe ont par exemple montré que les personnes avaient tendance à attribuer un caractère intentionnel à des actions dont les effets secondaires étaient moralement problématiques, alors qu'elles ne le faisaient pas pour des actions dont les effets secondaires étaient

moralement bons. Si l'on prend ce que l'on appelle désormais l'«effet Knobe» au sérieux, cela pourrait vouloir dire que la question de l'intention n'est pas si centrale pour l'évaluation morale d'une action, puisque l'attribution de l'intention semble au contraire dépendre d'un jugement porté préalablement. La réponse de Baertschi aux résultats de ces enquêtes est que les intuitions des gens dans ce cas ne sont pas fiables, car elles reposent sur une utilisation peu rigoureuse du concept d'intention : «Mon hypothèse, écrit l'auteur, est que la majorité des personnes interrogées ont une notion imprécise de l'intention et qu'elles l'identifient avec l'imputation de responsabilité» (p. 82). En clair, quand les personnes disent qu'une action est intentionnelle, ils veulent dire en fait que l'agent qui l'a accomplie en est responsable.

Le PADE revisité permet-il de donner une interprétation plus convaincante des réponses apportées aux diverses versions du dilemme du tramway ? Ce n'est pas certain. La proposition de Baertschi pose en fait plusieurs problèmes. Elle conduit d'abord à placer l'ensemble des scénarios sous la catégorie d'actions à double effet, alors qu'ils ne relèvent manifestement pas tous de cette description. À proprement parler, seuls les scénarios «Denise» et «Oscar» sont des actions à double effet, puisque la mort de l'ouvrier isolé y apparaît comme un effet collatéral inévitable du fait d'actionner l'aiguillage. Dans le cas de «Frank» et «Ned», la mort du gros homme est un moyen, non un effet collatéral. D'une manière générale, en faisant passer la structure causale de l'action au second plan, Baertschi en vient à englober sous la catégorie d'action à double effet des situations où une action est simplement le moyen de réaliser une fin donnée, comme dans le cas où il faudrait, par exemple, voler une voiture pour secourir des personnes accidentées. Mais sur le plan purement descriptif, cette dernière situation, comme les scénarios «Frank» et «Ned», n'est pas à proprement parler une action à double effet.

Sur le plan normatif également, le recours au PADE modifié conduit à première vue à gommer les différences entre les quatre scénarios. En effet, dans tous les cas, il est supposé que l'intention de l'agent est bonne, car le but visé est le sauvetage des cinq ouvriers. Dans ce sens, ce que fait Frank n'est pas plus grave que ce que font Ned, Oscar ou Denise. Baertschi relève toutefois que, même s'ils se réfèrent tous au PADE modifié, les réactions des individus à l'égard du dilemme peuvent varier puisqu'ils n'effectueront pas tous la pesée des biens et des maux impliqués par l'action de la même façon et qu'il existe des désaccords moraux sur la question du «moindre mal». Certains estimeront donc que sauver cinq vies humaines ne mérite pas qu'on en sacrifie une autre. Cette précision n'explique toutefois pas pourquoi, dans les enquêtes menées, les mêmes personnes donnent des réponses si différenciées aux scénarios «Denise» et «Frank».

Contrairement à ce que soutient Baertschi, il semble en fait que dans le scénario «Frank», l'intention passe au second plan et que le nœud du problème

se situe ailleurs. On pourrait d'ailleurs rapprocher ce scénario d'un autre, proposé par Judith Jarvis Thomson, que nous appellerons «la transplantation»⁵ :

Un chirurgien spécialiste de la transplantation a cinq patients qui ont besoin d'une greffe. S'il ne trouve pas des greffons très rapidement, ces patients vont mourir. Arrive dans son service un jeune homme qui vient faire un check-up. Il est en parfaite santé et son groupe sanguin est exactement compatible avec celui des patients en attente de greffes. Le chirurgien se dit que s'il pouvait prélever les organes de ce jeune homme, les cinq autres patients seraient sauvés. Le chirurgien est-il moralement autorisé à accomplir cet acte ?

Dans cette situation, comme c'est le cas avec les autres scénarios, l'intention de l'agent est bonne : le but visé par le chirurgien est de sauver cinq vies. Mais le moyen qu'il devrait utiliser pour réaliser ce but est moralement problématique. Selon Thomson, la manière dont nous évaluons cette situation diffère de la manière dont nous évaluons le scénario «Denise» pour deux raisons essentielles : 1) dans «la transplantation», le chirurgien *crée une nouvelle menace* sur le jeune homme venu faire un check-up, alors que Denise ne fait que *détourner une menace existante* sur une personne plutôt que cinq ; 2) dans «la transplantation», le chirurgien *viole un droit* fondamental du jeune homme venu faire un check-up, ce qui n'est pas le cas de Denise (l'acte d'actionner l'aiguillage ne viole les droits de personne).

L'interprétation de Thomson, d'obédience déontologiste, devrait évidemment être mise à l'épreuve de manière approfondie. À première vue, elle semble toutefois mieux à même de rendre compte des réactions divergentes enregistrées à propos des scénarios «Denise» et «Frank» que celle de Baertschi. L'intention a bien évidemment une importance dans l'évaluation morale d'une action. Mais l'accent mis sur cette dernière dans la version modifiée du PADE proposée par Baertschi tend à oblitérer le fait qu'il y a des éléments dans la structure factuelle (et notamment causale) des scénarios qui font une différence morale – qui font qu'on ne peut donc pas les évaluer de la même façon. Il y a des choses qu'on ne peut pas faire en tant que moyen pour produire un effet bon. Baertschi n'explique pas pourquoi pousser le gros homme fait partie de ces choses-là.

Une autre difficulté, plus générale cette fois, porte sur la place accordée par Baertschi aux intuitions morales recueillies par les enquêtes des scientifiques. La démarche adoptée par l'auteur dans les premiers chapitres consiste à essayer de trouver une explication philosophique qui permette de rendre compte de ces intuitions. Mais leur pertinence n'est jamais vraiment interrogée. Certes, nos intuitions ne surgissent pas de nulle part et même si nous ne sommes pas toujours capables de les justifier, elles peuvent être le reflet de règles ou de principes moraux acquis que nous appliquons spontanément. Des auteurs

⁵ J. J. THOMSON, «The trolley problem», *The Yale Law Journal*, vol. 94, n° 6, 1985, p. 1395-1415.

comme Ruwen Ogien⁶ ont pourtant mis l'accent sur le fait que nos intuitions peuvent être à la fois pauvres et fragiles : elles sont influencées par toutes sortes de facteurs, certains n'ayant aucune pertinence morale – comme c'est le cas pour le contact physique dans le scénario du gros homme, par exemple⁷. Dans le même sens, une expérience rapportée par Florian Cova⁸ montre que les jugements moraux que nous portons sur les motifs d'un agent peuvent modifier la manière dont nous évaluons sa responsabilité dans un cours d'action. Dans cette expérience, on a soumis à des personnes un scénario dans lequel un homme qui roule au-delà de la vitesse autorisée dérape sur une tache d'huile et provoque un accident grave. En proposant des variations dans le scénario, on leur a ensuite demandé quelle était selon elles la cause principale de l'accident. Résultat : les personnes considèrent plus souvent que le conducteur est la cause principale de l'accident quand celui-ci dépasse la limitation de vitesse pour des raisons moralement problématiques (l'homme doit arriver à temps chez lui pour cacher de la cocaïne qu'il a laissée bien en vue) que dans le cas où il la dépasse pour des raisons moralement bonnes ou indifférentes (l'homme doit arriver rapidement chez lui pour cacher un cadeau d'anniversaire destiné à ses parents). Dès lors, pourquoi nos théories normatives devraient-elles absolument rendre compte de nos intuitions ? On aimerait en fait que le mouvement de va-et-vient qu'instaure Baertschi entre les intuitions et la théorie relèvent de principes plus clairs : comment savoir quand ce sont les théories qui doivent corriger les intuitions et quand ce sont les intuitions qui doivent corriger la théorie ?

Enfin, concernant le problème du tramway, on peut sérieusement se demander quelle plus-value apporte le détour par les neurosciences. L'interprétation que donne Greene du résultat de ses enquêtes est, Baertschi le montre très bien, plus que discutable. Non seulement elle est biaisée, mais elle est aussi fondée sur une mauvaise compréhension du déontologisme. Le biologiste Hauser semble, quant à lui, confondre PADE et principe de non-instrumentalisation. Par ailleurs, et au-delà de ces difficultés, on peut se demander aussi ce que l'interprétation que propose Baertschi du dilemme du tramway doit en définitive aux enquêtes expérimentales auxquelles il se réfère. Le philosophe construit son interprétation du dilemme autour de la notion d'intention ; mais a-t-on vraiment besoin d'études scientifiques pour se convaincre que l'intention joue un rôle important dans l'évaluation morale d'une action ? D'ailleurs, même si Hauser fait référence, dans son analyse du dilemme, à la structure inten-

⁶ Cf. R. OGIEN, *L'influence des croissants chauds sur la bonté humaine et autres questions de philosophie morale expérimentale*, Paris, Grasset, 2011.

⁷ Le contact physique fait sans doute une différence psychologique, mais pas morale. Tuer des personnes en les asphyxiant dans des chambres à gaz – sans proximité physique – n'est pas moralement moins grave que de les tuer en leur tirant une balle dans la nuque

⁸ Cf. F. COVA, *Qu'en pensez-vous ? Introduction à la philosophie expérimentale*, Paris, Germina, 2011.

tionnelle de l'action, c'est surtout sur les travaux de la philosophe Elizabeth Anscombe⁹ que Baertschi base sa propre théorie. Dès lors, l'auteur n'aurait-il pas pu, sans grande perte, construire directement son interprétation à la suite des réflexions de Foot et de Thomson – réflexions qui, même si elles n'ont pas de bases empiriques, témoignent d'une remarquable profondeur d'analyse ?

3. Au-delà du personnisme au sens étroit

Le second chapitre de l'ouvrage débute avec une réflexion sur le statut moral et la responsabilité des individus, comme les psychopathes, qui ne semblent pas posséder de sens moral. Baertschi revient aussi sur les études scientifiques qui ont mis à jour que les individus souffrant de déficits émotionnels montraient aussi souvent des déficiences au niveau du jugement moral – ce qui tendrait à disqualifier le rationalisme moral.

Le cœur du chapitre est consacré à une discussion portant sur la notion de «personne». Depuis la modernité, le fait d'être une personne est ce qui fonde le statut moral des êtres humains et leur confère une dignité. On a traditionnellement fait dépendre le statut de personne de la possession de certaines capacités allant au-delà de la sensibilité : la conscience de soi, la rationalité, l'autonomie. Or, cette définition de la personne est problématique et depuis longtemps contestée, car elle semble conduire «à rejeter dans une zone d'ombre toute une frange de l'humanité» (p. 126-127).

Partant de ce constat, Baertschi propose de sortir d'une conception trop étroite de la personne en retravaillant le concept d'autonomie. L'auteur prend pour point de départ une définition exigeante de ce concept : l'autonomie est «cet ensemble de capacités de la personne qui lui permettent de décider elle-même et librement de ses actions, d'élaborer par là sa propre conception de la vie bonne et de ce qu'elle est ; ce faisant, elle se construit une identité dont elle est responsable, identité qu'elle peut modifier.» (p. 142)

Certains individus, comme les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, ne possèdent plus la capacité d'autonomie telle qu'elle est définie ci-dessus. Nous n'avons toutefois pas de doute, remarque Baertschi, sur leur statut de personne. Pour réconcilier nos théories avec nos intuitions, il faut donc concevoir l'autonomie d'une autre façon.

S'appuyant notamment sur les travaux d'Agnieszka Jaworska, l'auteur défend une conception de l'autonomie comme capacité à valoriser. Que faut-il comprendre par là ? En 1993, dans *Life's Dominion*¹⁰, le philosophe Ronald Dworkin a élaboré une distinction importante entre les intérêts d'expérience et les intérêts critiques. «Les premiers, écrit Baertschi, concernent nos états subjectifs : nous avons un intérêt à éprouver du plaisir, à être satisfaits ou à

⁹ E. ANSCOMBE, *L'intention*, Paris, Gallimard, 2002.

¹⁰ R. DWORKIN, *Life's Dominion*, New York, Vintage Books Edition, 1994.

ne pas souffrir. Les seconds concernent les biens auxquels nous aspirons, indépendamment de l'expérience de les avoir. Ainsi, être un bon enseignant, assurer l'harmonie de sa famille sont des intérêts critiques, même si leur poursuite ou leur acquisition est pénible.» (p. 143) Pour Dworkin, les patients Alzheimer n'ont plus d'intérêts critiques car ils ont perdu la signification de leur vie comme formant un tout. Selon Jaworska cependant, le fait de pouvoir se rapporter ou non à sa vie dans sa totalité n'est pas nécessaire pour avoir des intérêts critiques. Il suffit pour cela d'avoir des convictions sur ce qu'il est bon d'avoir.

La position de Jaworska est corroborée par des données provenant de la neurologie du cerveau. Les pertes neuronales qui caractérisent la maladie d'Alzheimer, rapporte Baertschi, affectent la capacité à concevoir sa vie comme un tout mais pas la capacité à valoriser. On peut donc être autonome au sens d'agir selon ses propres valeurs sans nécessairement se souvenir de soi.

La réflexion sur le personnisme en lien avec le statut des patients Alzheimer montre bien comment les neurosciences peuvent venir apporter des éléments importants à des débats philosophiques, en nous permettant notamment d'affiner la définition de certaines notions. La proposition de Baertschi de substituer à la conception exigeante de l'autonomie la «simple» capacité à valoriser comme critère déterminant pour le statut de personne pose toutefois différentes questions. En premier lieu, dans les définitions que donne l'auteur de cette capacité, on ne voit pas très bien en quoi, hormis le facteur temporel – la capacité à se souvenir de soi et à considérer sa vie dans sa totalité – cette conception de l'autonomie serait moins exigeante que la conception traditionnelle. Qu'on en juge par ces deux extraits :

On voit par là que Jaworska n'entend pas par «valeur» n'importe quel bien. [...] [U]ne valeur, c'est un bien que l'on reconnaît par réflexion comme approprié à la personne que l'on est, dont la possession nous réjouit parce que nous y rencontrons ce qui est conforme à la personne que nous sommes et voulons être (p. 146).

[C]ette capacité [à valoriser] implique non pas la simple possession d'un désir, mais le souci du désir que l'on éprouve, c'est-à-dire une inquiétude morale pour l'être que l'on est, dans le moment présent au moins. (p. 150)

Il paraît assez évident que les jeunes enfants ainsi qu'un certain nombre de personnes souffrant de démence ne possèdent pas cette capacité à valoriser, qui requiert notamment un rapport réflexif à soi-même plutôt élaboré.

Par ailleurs, même si l'adoption de la définition de l'autonomie comme capacité à valoriser permet d'accorder un statut moral à un plus grand nombre d'êtres humains, cette stratégie ne fait que repousser un peu plus loin les problèmes posés par le personnisme au sens étroit. Comme le répète Baertschi lui-même, la capacité de valorisation n'est sans doute présente chez les patients Alzheimer qu'au stade précoce de leur maladie. Que devons-nous penser alors du statut moral de ces patients aux stades ultérieurs de développement de leur affection ? Faut-il considérer que ces patients ne sont plus des personnes mais

simplement des êtres sensibles ? Dans les débats portant sur la redéfinition du concept de personne, l'apport des neurosciences est finalement limité. Ce sont des questions normatives et anthropologiques de plus large portée qui animent ce débat, comme le montrent les développements récents autour de la notion de vulnérabilité. Dans une entreprise qui relève de l'anthropologie philosophique, c'est notamment pour proposer une conception plus réaliste de la personne – et sortir ainsi des impasses du personnisme au sens étroit, que la notion de vulnérabilité a été élaborée¹¹.

Conclusion

L'ouvrage de Baertschi montre incontestablement que les données issues des neurosciences peuvent apporter des éléments pertinents pour la réflexion philosophique. Sur différentes questions, l'auteur met bien en évidence comment cette nouvelle source de connaissances fait bouger les lignes de nos conceptions morales et nous oblige à nous poser des nouvelles questions, ou à nous les poser différemment. Mais l'ouvrage montre aussi très bien, volontairement ou non, les limites de l'utilisation des données scientifiques. Les allers-retours opérés par l'auteur, entre données empiriques et réflexion normative, sont aussi la preuve que si la philosophie peut s'enrichir des découvertes neuroscientifiques, l'impact de ces découvertes et leurs significations pour notre compréhension de la dimension morale de la vie humaine a besoin d'un éclairage philosophique.

¹¹ La bibliographie est immense. Je ne mentionnerai que quelques ouvrages : J. TRONTO, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, 2009 ; M. NUSSBAUM, *Frontiers of Justice. Disability, Nationality, Species Membership*, Cambridge Mass./London, The Belknap Press of Harvard University Press, 2006 ; R.S. DILLON, «Respect and Care: Toward Moral Integration», *Canadian Journal of Philosophy*, 1992, 22, p. 105-131 ; J.-L. GENARD, «Le respect sous l'horizon de la responsabilité», in : N. ZACCAI-REYNERS (éd.), *Questions de respect. Enquête sur les figures contemporaines du respect*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2008, p. 21-40.